



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 100 d) de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

### Rapport du Secrétaire Général

#### Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours de la période allant de juillet 2012 à juin 2013.

Pendant la période considérée, le Centre régional a aidé les États Membres à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux relatifs au désarmement dans le cadre de plus de 70 initiatives d'assistance. Les activités ont visé à aider les États à lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et à s'attaquer aux effets néfastes de ce type d'armes sur la sûreté publique et la sécurité humaine. L'assistance fournie aux États de la région a abouti à la destruction de 41 167 armes et de 51 tonnes de munitions et renforcé la capacité de gestion et de sauvegarde de 130 installations de stockage d'armes dans la région. Le Centre régional a formé plus de 430 spécialistes du secteur de la sécurité, notamment des douanes et de l'appareil judiciaire, en matière de contrôle des armes légères, y compris le marquage, le traçage et la gestion des stocks. Le Centre a aussi appuyé le dialogue politique public sur le contrôle des armes légères et les réformes législatives dans 13 États, ce qui a abouti à l'élaboration d'orientations, de réglementations et de plans d'action nationaux. Il a fourni des services d'experts juridiques sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et sur la création d'institutions et d'organismes nationaux chargés d'en assurer le suivi. Il a

\* A/68/50.



intégré les questions des femmes à son programme de travail et mené une action concertée pour promouvoir la participation des femmes et souligner leur contribution au désarmement et au contrôle et à la non prolifération des armements dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et les autres partenaires qui ont soutenu le fonctionnement et les programmes du Centre régional par des contributions en espèces ou en nature et appelle ceux qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires.

## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 67/66, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes jouait dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement dans les États qu'il dessert.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Faisant suite à cette demande, le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional au cours de la période allant de juillet 2012 à juin 2013. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour l'année 2012.

## **II. Fonctionnement et mandat**

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Le Centre régional a pour mandat de fournir, sur demande, un appui technique aux initiatives et autres activités des États Membres de la région en vue de l'application des mesures de paix et de désarmement et de la promotion du développement économique et social.

## **III. Principaux domaines d'activité**

4. La circulation des armes illicites dans toute la région continue de compromettre considérablement la sûreté des communautés et d'empêcher le développement durable des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pour faire face à la dimension transnationale de ce problème de sécurité publique, les États de la région ont appuyé les approches et les mécanismes sous-régionaux visant à mettre en œuvre les instruments pertinents relatifs au désarmement et au contrôle et à la non prolifération des armements. Les compétences et l'assistance techniques du Centre régional ont été sollicitées dans les efforts visant à atteindre cet objectif. Le Centre a aidé les États à examiner leur législation nationale en matière d'armes à feu et à adopter des politiques publiques visant à lutter contre la prolifération des armes légères illicites, contribuant ainsi à atténuer la violence armée. Afin d'aider à la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes légères, le Centre a élaboré de nouveaux outils pour normaliser les pratiques de marquage dans les États andins, renforcer les capacités de traçage en Amérique centrale, créer des capacités de gestion des stocks d'armes dans les Caraïbes et fournir des orientations juridiques et politiques dans les États d'Amérique du Sud.

5. Conscient de l'importance de la contribution des femmes au désarmement, le Centre a souligné le rôle des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes en tant que forces du changement dans une publication consacrée à leur contribution à la

mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects adopté en 2001.

## **A. Programme de sécurité publique**

### **1. Assistance technique en matière de destruction des armes et des munitions et de gestion des stocks d'armes**

6. En fournissant une assistance technique, une formation spécialisée et du matériel de destruction, le Centre régional a aidé les États à détruire les armes excédentaires, obsolètes ou saisies, conformément aux instruments et normes internationaux tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

7. Le Centre régional a lancé la deuxième phase de son programme d'aide aux Caraïbes dans le cadre d'un atelier sur les bonnes pratiques et les normes internationales en matière de gestion et de destruction des stocks d'armes tenu à la Barbade. Cinq autres États des Caraïbes ont participé à la deuxième phase qui comporte des évaluations de référence des politiques et des installations de stockage. Ces évaluations ont eu lieu à la Barbade (octobre 2012), à Saint-Kitts-et-Nevis (octobre 2012), au Suriname (février 2013) et au Guyana (juin 2013), la dernière étant prévue à la Dominique à la fin de 2013. Les évaluations de référence ont fourni aux États des informations objectives au sujet de leur capacité nationale de détruire des armes et de gérer des stocks d'armes. Le Centre a également aidé les États à élaborer des plans d'action nationaux en matière de gestion des stocks et de destruction des armes.

8. Afin d'encourager les États à adhérer aux normes internationalement acceptées en matière de destruction des armes et de gestion des stocks d'armes, le Centre régional a mis au point 40 procédures opérationnelles en s'appuyant sur les normes internationales sur le contrôle des armes légères et sur les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques qui peuvent être adaptées aux systèmes administratif et opérationnel de chaque État en particulier. Les procédures opérationnelles permanentes orientent les États vers le meilleur moyen de gérer les stocks d'armes, d'enregistrer les pertes ou les récupérations d'armes, d'évaluer les risques et de se conformer aux exigences de sécurité durant les opérations de destruction et d'éliminer les déchets produits. Pendant la période considérée, les procédures opérationnelles permanentes mises au point par le Centre ont été appliquées dans toute la région des Caraïbes et en Argentine.

#### **Destruction des armes légères**

9. Le Centre régional a fourni des conseils techniques pratiques aux responsables dans 13 États des Caraïbes et d'Amérique du Sud en ce qui concerne la destruction des armes excédentaires, obsolètes ou saisies. Le Centre a surveillé les processus de destruction et veillé au respect des normes internationales, étant donné que les mesures et les techniques de destruction peuvent varier d'un pays à l'autre. Dans la région des Caraïbes, qui ne dispose pas de fonderies, le Centre a choisi de fournir des cisailles hydrauliques à tous les États de la région. Les cinq premiers pays ayant reçu le matériel pendant la période considérée sont Antigua-et-Barbuda, la Barbade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis et le Suriname. Au total, 71 responsables nationaux

ont reçu une formation sur les procédures internationales relatives à la documentation, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des opérations de destruction des armes légères. Une formation sur l'utilisation et l'entretien en toute sécurité du matériel de cisailage a été également dispensée pour assurer la durabilité des capacités en matière de destruction des armes.

10. L'exemple de la République dominicaine témoigne bien du succès du programme proposé par le Centre régional. À la suite d'une évaluation effectuée au cours de la période précédente, les autorités nationales, avec l'aide du Centre régional, ont détruit plus de 32 000 armes légères excédentaires, obsolètes ou saisies et plus de 30 tonnes de munitions pour armes légères et de petit calibre dans les stocks des militaires et de la police. Le matériel de destruction fourni par le Centre a beaucoup contribué à l'efficacité de la destruction.

### **Destruction des munitions pour armes légères et armes de petit calibre**

11. Conformément à la recommandation sur les munitions faite par le Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport (A/63/182, par. 69)<sup>1</sup>, selon laquelle les États devraient mener des opérations de destruction des munitions peu sûres sans retard et sans danger pour l'environnement, le Centre régional a conçu et commandé une cuve réutilisable pour le brûlage de munitions pour armes légères. Au total, 108 agents nationaux ont reçu une formation et obtenu un certificat sur l'utilisation de la cuve dans neuf États d'Amérique centrale et des Caraïbes (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago), ainsi que sur la destruction des munitions en général.

12. Pendant la période considérée, le Centre régional a aidé les États à détruire au total 51 tonnes de munitions pour armes légères et de petit calibre. Toutes les destructions ont été effectuées et supervisées conformément aux normes internationales et aux directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques.

### **Gestion des stocks d'armes**

13. La gestion des stocks d'armes est un moyen essentiel à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des armes stockées et donc un élément important dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Les États Membres tirent parti de l'assistance pour améliorer les infrastructures des installations de stockage, élaborer des procédures plus sûres et détruire les armes excédentaires, obsolètes ou saisies, atténuant ainsi les risques d'explosion accidentelle de stocks et de détournement d'armes vers le marché noir. Le Centre régional a reçu de nombreuses demandes d'assistance dans ce domaine de la part d'États Membres de la région.

14. Le Centre régional a dispensé des cours de formation à un certain nombre de fonctionnaires du secteur de la sécurité chargés de la gestion des stocks d'armes légères et de munitions pour armes légères en Argentine et en République dominicaine, leur permettant de partager le savoir faire technique qu'ils ont acquis

<sup>1</sup> Par sa résolution 61/72, l'Assemblée générale a créé le Groupe d'experts gouvernementaux afin d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus.

avec leurs collègues dans le cadre d'un programme de formation des formateurs afin d'assurer le recours à des pratiques normalisées. Plus de 100 installations de stockage dans la région ont bénéficié de l'assistance du Centre dans ce domaine.

15. Le Centre régional a également organisé un séminaire en El Salvador en juillet 2012 à l'intention de 25 experts nationaux et un séminaire régional à Costa Rica en janvier 2013 à l'intention de 34 experts venant de Colombie et du Mexique, États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Les séminaires ont porté sur les normes et bonnes pratiques en matière de destruction des armes et des munitions et de gestion des stocks d'armes.

16. Le Centre régional a apporté une assistance technique à l'Argentine en août 2012 dans le domaine de la gestion des stocks d'armes, notamment en organisant un atelier technique sur la gestion des stocks à l'intention des autorités nationales et en effectuant des évaluations de référence portant sur 11 installations fédérales de stockage. Un séminaire de formation a été organisé en novembre 2012 à l'intention de 30 agents de la police fédérale sur l'évaluation des risques et la planification de la sécurité en matière de gestion des stocks. En mai 2013, le Gouvernement argentin et le Centre régional ont inauguré conjointement la principale installation de stocks d'armes de la police fédérale argentine, rénovée et améliorée. Le Centre a fait des recommandations sur les améliorations à apporter, compte tenu des normes internationales.

17. L'Argentine a appuyé financièrement l'effort conjoint qui a apporté une assistance technique à ses autorités nationales. Il s'agit d'une nouvelle modalité suivant laquelle les États de la région collaborent et apportent un appui financier aux activités menées par le Centre régional pour résoudre les problèmes de contrôle des armes légères et de petit calibre.

## **2. Renforcement des capacités et formation en matière de lutte contre le trafic d'armes légères**

### **Formation policière interinstitutions**

18. Le Centre régional exécute avec succès le programme primé de formation interinstitutions des agents de la sécurité sur la lutte contre le trafic des armes à feu, des munitions et des explosifs. Ce programme a contribué à doter les États d'Amérique latine et des Caraïbes des moyens leur permettant de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, ainsi que les instruments régionaux qui s'y rapportent.

19. Pendant la période considérée, plus de 200 agents de la sécurité dans cinq États d'Amérique centrale et d'Amérique du sud et des Caraïbes (Belize, Colombie, Équateur, El Salvador et Honduras) ont participé à la formation.

20. En outre, en coopération avec la Colombie et l'Équateur et les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre a organisé un cours binational spécialisé en juillet 2012 à la frontière entre l'Équateur et la Colombie. Ce cours a renforcé la confiance entre les deux pays qui font face aux mêmes problèmes à leur frontière. La plupart des 43 participants à la formation, qui travaillent dans des zones frontalières, ont reçu une formation sur des sujets tels

que le trafic d'armes et son impact aux frontières, les techniques d'enquête et de traçage des armes légères illicites dans les zones frontalières et la collecte des informations et la gestion des preuves judiciaires.

21. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale et en reconnaissance de l'importance du rôle joué par les femmes en matière de désarmement et de contrôle des armes, le Centre régional a encouragé les États à désigner le plus grand nombre possible de femmes agentes de la sécurité pour participer au cours de formation interinstitutions afin d'assurer une représentation et une participation accrues des femmes aux efforts de paix et de sécurité.

22. Le Centre régional a également mis l'accent sur les aspects d'appropriation nationale et de durabilité en formant les formateurs de sorte qu'ils reproduisent le cours à l'échelle nationale. L'acquisition des capacités nationales leur permettant d'organiser des cours similaires a contribué à la décision d'El Salvador et de la Trinité-et-Tobago d'incorporer les modules du cours interinstitutions au programme régulier des centres de formation destinés à leurs forces de sécurité respectives.

### **Renforcement des capacités spécialisées du secteur judiciaire**

23. En réponse au souhait des États d'assurer une formation spécialisée aux juges, aux procureurs et à la police judiciaire en matière de lutte contre le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, le Centre régional a adapté le cours interinstitutions en conséquence. L'objectif de long terme consiste à doter le secteur judiciaire de meilleurs moyens de lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, notamment en l'aidant à réduire l'impunité et la violence armée.

24. Deux cours spécialisés destinés au personnel judiciaire et aux praticiens du droit ont été organisés au Guatemala (septembre 2012) et en El Salvador (octobre 2012). Au total, 29 membres de personnel judiciaire et 33 praticiens du droit ont bénéficié de la formation, qui a porté sur les aspects techniques du contrôle des armes à feu et des munitions, y compris l'information balistique, la gestion de la scène du crime et la chaîne de responsabilité, ainsi qu'une simulation d'audience sur le trafic d'armes légères. Il convient de noter à ce sujet que 37 % des participants aux deux cours de formation étaient des femmes.

### **3. Assistance juridique et appui politique en matière de contrôle des armes légères**

25. Une politique et des cadres juridiques solides sont indispensables au renforcement de la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et représentent des éléments fondamentaux dans l'application des lois correspondantes. Il est particulièrement important d'aider les États à adapter leur législation nationale en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre conformément aux obligations qui leur incombent au titre des instruments internationaux et régionaux.

#### **Séminaires sur la politique de sécurité publique**

26. Le Centre régional a organisé au Guatemala, en septembre 2012, un séminaire national sur les pratiques optimales dans l'élaboration des politiques de contrôle des armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée à l'échelle nationale. Au total, 26 décideurs de haut rang, ainsi que le secrétariat technique du

conseil de sécurité guatémaltèque y ont participé. Le séminaire a aidé le Gouvernement à réévaluer son cadre institutionnel en ce qui concerne le règlement des questions de trafic d'armes légères et de petit calibre et de violence armée. Il a contribué à la création, en avril 2013, d'une commission nationale sur la prévention de la violence armée.

27. Le Centre régional a aussi appuyé un séminaire d'orientation sur le contrôle des armes légères et de petit calibre qui a eu lieu en El Salvador en octobre 2012 et au cours duquel plusieurs législateurs et parlementaires ont examiné les cadres juridiques et la politique du pays en matière de réduction de la violence armée.

28. Le Centre régional a collaboré avec le Secrétaire du service de sécurité publique hondurien et le bureau de pays du PNUD à l'organisation d'un débat d'orientation de haut niveau en novembre 2012. Environ 76 participants du Gouvernement, de la société civile et des organisations internationales ont évalué la violence armée aux niveaux national et régional, les solutions politiques possibles, y compris les mesures de contrôle des armes légères et de petit calibre, et les initiatives de prévention et de réduction de la violence armée. Le séminaire s'est également penché sur les moyens d'améliorer la capacité des États de lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, de réduire les taux d'homicide et d'améliorer la sécurité publique.

#### **Assistance juridique en matière d'armes légères**

29. En réponse à une demande adressée par le Honduras, le Centre régional a effectué une étude juridique et fait des recommandations sur les mesures à prendre pour adapter la législation nationale relative aux armes légères et de petit calibre aux instruments juridiques internationaux et régionaux. L'étude a été officiellement présentée aux autorités nationales lors d'un atelier organisé par le Centre en coopération avec le Centre de recherche et de promotion en matière de droits de l'homme (Honduras) en février 2013. Au cours de l'atelier, 62 participants, y compris des membres du Congrès et des hauts fonctionnaires clés, ont examiné les principaux éléments d'un nouveau projet de loi sur les armes légères et de petit calibre et les recommandations faites par le Centre régional dans l'étude juridique. Le nouveau projet de loi a été depuis approuvé par le Ministère de la sécurité et de la défense et le Congrès en est actuellement saisi.

30. À la demande d'El Salvador, le Centre régional a effectué une étude juridique comparée sur la législation relative aux armes légères et de petit calibre de ce pays par rapport aux instruments juridiques internationaux et régionaux. L'étude a comporté des recommandations visant à renforcer le contrôle de ce type d'armes en El Salvador. Le Centre a organisé un atelier pour présenter l'étude comparée en juillet 2012. Au total, 16 décideurs et législateurs salvadoriens y ont participé. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud, des experts juridiques du Guatemala et du Nicaragua ont été invités à partager leurs données d'expérience nationales à ce sujet dans le cadre de l'atelier.

31. Pendant la période considérée, le Centre régional a également effectué des études juridiques pour les 10 États suivants des Caraïbes, à leur demande : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Suriname. Grâce à ces études, les législations nationales respectives sur le contrôle des armes légères et de petit calibre ont été comparées aux dispositions prévues dans les instruments juridiques

internationaux et régionaux pertinents et les éventuelles lacunes ont été repérées. En outre, des recommandations ont été faites sur la manière d'harmoniser les législations nationales avec les instruments internationaux et régionaux en vigueur.

32. Le Centre régional a élargi sa palette d'outils de référence juridique en ligne en créant une bibliothèque virtuelle afin d'inclure les diverses législations nationales relatives aux armes légères et de petit calibre des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les études juridiques qui ont été effectuées pour les pays de la région sont également accessibles sur le site Web du Centre.

#### **4. Outils pour la mise en œuvre des instruments relatifs aux armes légères et de petit calibre**

33. Le Centre régional a mis au point des outils spécifiques afin d'aider les responsables du secteur de la sécurité des pays de la région à accroître leur capacité de lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. Pendant la période considérée, le Centre a fourni une assistance technique aux pays, à leur demande, notamment dans le domaine du marquage des armes et des munitions, et élaboré de nouveaux cours de formation à l'intention des armuriers et des experts en balistique.

##### **Pratiques de marquage normalisées**

34. Le Centre régional a élaboré des directives techniques régionales sur le marquage des armes légères et de petit calibre et des munitions pour armes légères en s'inspirant des normes internationales sur le contrôle des armes légères et des meilleures pratiques régionales. Ces directives consistent en une série de recommandations pour le marquage primaire et secondaire normalisé des armes et de leurs munitions. Elles ont été fournies aux pays de la région et présentées à la réunion préparatoire de la deuxième opération régionale destinée à lutter contre le trafic d'armes, tenue en El Salvador en avril 2013, et aux réunions du comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, tenues à Washington DC en avril 2013.

35. Le Centre régional a contribué aux initiatives menées par la Communauté andine pour normaliser les pratiques de marquage. En s'appuyant sur les directives techniques élaborées par le Centre, les États andins ont envisagé l'adoption d'une réglementation juridiquement contraignante pour normaliser le marquage des armes et des munitions dans la sous-région lors d'une réunion organisée à Lima en décembre 2012. Le Centre régional continuera d'appuyer le processus consultatif sous-régional poursuivi par les États andins pour adopter le premier instrument sous-régional sur la normalisation des pratiques de marquage.

##### **Traçage et balistique**

36. En réponse à des demandes d'assistance adressées par le Belize sur le traçage des armes légères et de petit calibre à l'aide de la preuve balistique, le Centre régional a organisé un cours de formation spécialisée sur la balistique opérationnelle à l'intention de responsables béliziens en mars 2013. Le cours de quatre jours a permis de former 22 responsables à la gestion de la preuve balistique sur le lieu du crime, à l'examen en laboratoire des armes légères et de petit calibre et des munitions pour armes légères, à l'enregistrement et à l'établissement de rapports, à la macroscopie de comparaison et aux essais de résidus concernant les armes légères

et de petit calibre. Ce cours peut être adapté et fourni aux autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui le demandent.

#### **Gestion des dépôts d'armes**

37. Répondant à des demandes d'assistance, en collaboration avec le Gouvernement trinidadien, le Centre régional a créé un centre régional de formation à la gestion des dépôts d'armes à Port of Spain. Le Centre a également organisé un cours national de gestion des arsenaux fondé sur les normes internationales, y compris les normes internationales sur le contrôle des armes légères et les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques, à Trinité-et-Tobago, en juin 2013. Douze armuriers du pays ont participé au cours qui visait à rendre les participants plus aptes à améliorer la sûreté des stocks d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

## **B. Programme de promotion du désarmement**

#### **Armes de destruction massive**

38. En coopération avec le Verification Research, Training and Information Centre, le Centre régional a fourni une assistance juridique à l'Équateur en juin 2012, contribuant ainsi à la création en janvier 2013 d'un service national chargé de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

39. Le Centre régional et le Verification Research, Training and Information Centre ont aidé conjointement la Colombie à la mise en œuvre de la Convention dans le cadre d'un séminaire organisé à Bogota en février 2013. Le Centre régional a soutenu le service d'appui à la mise en œuvre au sein du Bureau des affaires de désarmement à l'Organisation des Nations Unies en fournissant une assistance technique et juridique pour l'élaboration de la législation nationale relative à la Convention. À l'issue du séminaire, un groupe de travail informel a été créé pour envisager la création d'un service national chargé de suivre et de promouvoir la mise en œuvre de la Convention dans le pays.

40. Le Centre régional a mené des activités d'information dans le cadre de séminaires et de présentations à la demande de plusieurs universités et académies diplomatiques de la région. Les sujets examinés étaient notamment le désarmement et la non prolifération nucléaires, le Sommet sur la sécurité nucléaire, les mécanismes de désarmement des Nations Unies et les instruments juridiques existants en matière d'armes de destruction massive.

#### **Questions de sécurité et de désarmement et programme de l'Organisation des Nations Unies**

41. Le Centre régional a également participé, dans le cadre d'une diffusion en direct sur le Web, à un atelier type organisé en mai 2013 par le Centre d'information des Nations Unies à Mexico et fourni des informations sur les mécanismes et processus de désarmement multilatéraux et sur les principales questions de désarmement figurant au programme de l'Organisation des Nations Unies.

**Mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements**

42. Au cours d'une manifestation sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements organisée par la Trinité-et-Tobago en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le Centre régional a présenté sa publication sur la promotion des femmes en tant que forces du changement dans la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. Cette publication, qui décrit les expériences et les connaissances d'un groupe diversifié de femmes venant du secteur de la sécurité et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, a été bien accueillie.

**IV. Finances et effectifs****A. Finances**

43. En application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre régional a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées pour assurer le fonctionnement du Centre et l'exécution de ses programmes de fond. Au cours de la période considérée, des contributions volontaires d'un montant de 2 624 048 dollars ont été reçues pour le Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements allemand, argentin, australien, canadien, espagnol, des États-Unis d'Amérique, finlandais, guyanien, mexicain, néo-zélandais, péruvien et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que l'Organisation des États américains, de leurs généreuses contributions qui ont été une importante source de revenu grâce à laquelle le Centre régional a pu remplir le mandat qui lui est confié par l'Assemblée générale.

44. Le Secrétaire général appelle à nouveau les États Membres, y compris ceux de la région, à apporter des contributions financières au Centre régional.

45. Le Centre régional a également bénéficié d'une coopération étroite et d'activités communes avec d'autres partenaires clefs, tels que la Communauté andine, le projet centraméricain pour le contrôle des armes légères, le PNUD et le Verification Research, Training and Information Centre. Ces partenaires ont apporté au Centre des contributions – en nature et en espèces – et proposé des accords de partage des coûts qui ont considérablement aidé le Centre à mener ses activités.

46. Le Secrétaire général tient à remercier le Pérou, pays hôte, de son appui, y compris sa contribution annuelle, et le prie de continuer de fournir au Centre l'aide financière dont il a besoin pour compenser l'augmentation des frais de fonctionnement.

47. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional pour 2012.

## **B. Effectifs**

48. Pendant la période à l'examen, le poste de directeur, un poste de spécialiste des questions politiques et un poste de personnel d'appui aux affaires financières et administratives ont été financés à l'aide du budget ordinaire. Le Centre régional a continué de renforcer son équipe spécialisée dans les armes légères et de petit calibre en recrutant des conseillers juridiques, des experts en balistique et des armuriers, ce qui lui a permis d'accroître son assistance et son appui techniques aux États de la région.

## **V. Conclusion**

49. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a entrepris plus de 70 activités de fond dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité publique et au désarmement. Il a également reçu plus de 30 demandes d'assistance d'États Membres et de partenaires portant principalement sur le contrôle des armes légères et de petit calibre.

50. Le Centre régional a fourni une assistance technique aux États Membres grâce à son approche intégrée qui consiste à lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre dans toute la région. L'assistance a porté notamment sur la destruction d'armes et la gestion des stocks d'armes; le renforcement des capacités et la formation du personnel de police et des praticiens du droit sur la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre; l'appui juridique et politique en matière de contrôle des armes; et la promotion d'une approche globale pour relever les défis du désarmement et de la prolifération. Parallèlement, le Centre a apporté une aide supplémentaire aux États Membres en fournissant des moyens pratiques permettant aux pays de la région de renforcer leurs capacités dans les domaines du traçage normalisé, du marquage et de la gestion des dépôts d'armes afin de les aider à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes légères et de petit calibre.

51. Les États Membres, les partenaires des Nations Unies et les organisations régionales ont reconnu la qualité de l'assistance fournie par le Centre régional qui contribue à réduire la circulation des armes légères illicites et de leurs munitions dans la région.

52. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres qui sont en mesure de le faire à apporter au Centre régional les contributions, en espèces ou en nature, qui lui permettront de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat et à répondre aux besoins de la région.

## Annexe

**État financier du Fonds d'affectation spéciale  
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix,  
le désarmement et le développement en Amérique latine  
et dans les Caraïbes pour 2012**

(En dollars des États-Unis)

<b>Réserves et solde du Fonds au 1er janvier 2012</b> .....	<b>2 073 782</b>
Recettes (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012)	
Contributions volontaires .....	2 624 048 <sup>a</sup>
Intérêts créditeurs .....	14 273
Recettes diverses et accessoires .....	142 739 <sup>b</sup>
<b>Montant total des recettes</b> .....	<b>2 781 060</b>
Dépenses .....	2 125 922
Dépenses d'appui au programme .....	276 370
Sommes remboursées aux donateurs .....	164 702 <sup>c</sup>
<b>Montant total des dépenses et des sommes remboursées</b> .....	<b>2 566 994</b>
<b>Réserves et solde du Fonds au 31 décembre 2012</b> .....	<b>2 287 848<sup>d</sup></b>

<sup>a</sup> Des contributions d'un montant total de 2 624 048 dollars ont été reçues de l'Allemagne (281 283 dollars), de l'Australie (20 000 dollars), du Canada (139 759 dollars), de l'Espagne (19 019 dollars), des États-Unis d'Amérique (1 971 660 dollars), de la Finlande (50 000 dollars), du Guyana (1 009 dollars), du Mexique (5 000 dollars), de la Nouvelle-Zélande (51 318), du Pérou (30 000 dollars) et de l'Organisation des États américains (55 000 dollars).

<sup>b</sup> Comprennent l'annulation d'engagements contractés lors d'exercices précédents d'un montant de 126 309 dollars, l'ajustement des dépenses d'appui aux programmes connexes d'un montant de 16 420 dollars et des recettes diverses d'un montant de 10 000 dollars.

<sup>c</sup> Montant remboursé à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

<sup>d</sup> Montant comprenant les réserves et le solde du Fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2012, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées et des sommes remboursées durant l'année 2012. Information tirée de l'état des recettes et des dépenses pour 2012. Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 22 mai 2013, des contributions supplémentaires d'un montant total de 286 316 dollars ont été reçues des États-Unis d'Amérique (233 816 dollars) et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (52 500 dollars).